Modèle de courrier pour les marchés privés

A adapter par l’entreprise selon sa situation

A adresser au Maître d’ouvrage

Copie au Maître d’œuvre

A envoyer soit en recommandée avec AR électronique sur le site LAPOSTE <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne> soit contre remise signée du client

**Coronavirus – Suspension des travaux de reprise des réserves**





 **Objet : Coronavirus – Suspension des travaux de reprise des réserves**

Pôle formation 1/3

Loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

***Recommandée avec AR ou contre remise en main propre signée du client***

Madame, Monsieur,

La France connaît avec le COVID 19 une situation exceptionnelle et inédite. Du fait de ces circonstances inattendues et indépendantes de notre volonté, nous sommes au regret :

**Pour les réserves émises lors de la réception des travaux** de vous annoncer que nous ne pourrons intervenir dans les délais convenus pour la levée des réserves émises lors de la réception des travaux du (Indiquer la date) / Les réserves restant à lever selon annexe du PV de réception du (indiquer la date), soit :

* (Dresser la liste des réserves à lever ou restant à lever)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour les désordres déclarés durant l’année de parfait achèvement** de vous annoncer que nous ne pourrons intervenir dans les délais convenus pour la levée des réserves notifiées par courrier du (indiquer la date) / Les réserves notifiées par courrier du (indiquer la date) qui restent à lever, soit :

* (Dresser la liste des réserves à lever ou restant à lever)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En effet, à ce jour, en lien avec la pandémie du Coronavirus nous (*avons de nombreux salariés absents dans notre entreprise, sommes dans l’impossibilité sur le chantier de mettre en place les gestes barrières à respecter issues du guide OPPBTP du 2 avril 2020* , *déplorons l’interruption des approvisionnements des matériaux/ équipements prévus au marché - préciser*).

Dès lors que les mesures de restriction peuvent se prolonger au-delà de cette période, nous ne sommes pas en mesure actuellement de vous préciser la durée prévisible de report de ces travaux de reprise. Dans ce contexte, nous vous demandons de suspendre le délai à partir du…. ou à compter du 12 mars 2020… (*Préciser la date si la demande de suspension est postérieure au 12 mars 2020).*

**Si le délai prévu pour lever les réserves ou réparer les désordres de garantie de parfait achèvement n’avait pas commencé à courir avant le 12 mars** :

Nous reviendrons naturellement vers vous dès que possible pour déterminer ensemble une nouvelle date d’intervention pour lever les réserves *ou* réparer les désordres signalés dans le délai initialement convenu le \_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*.*

**Si le délai prévu pour lever les réserves ou réparer les désordres de garantie de parfait achèvement avait commencé à courir avant le 12 mars [[1]](#footnote-1):**

Nous reviendrons naturellement vers vous dès que possible pour déterminer ensemble une nouvelle date d’intervention pour lever les réserves *ou* réparer les désordres signalés dans le délai restant de … *(jours/mois).*

**Si des pénalités de retard sont prévues dans le contrat de marché de travaux :**

Aussi nous portons à votre connaissance que, conformément à l’article 4 de l’ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, aucune pénalité de retard ne pourra être exigée suite à cette demande de report, ce retard pris dans la levée des réserves ou / la réparation des désordres déclarés durant l’année de parfait achèvement, n’étant pas imputable à notre entreprise.

Nous vous remercions, pour votre compréhension et de bien vouloir, par retour de courrier, nous acter le report des travaux de reprise des réserves.

Nous vous prions d’agréer nos salutations distinguées.

Signature

1. Pour plus de précision sur le calcul des délais, nous vous invitons à [consulter l’information ARTUR sur les clauses de résiliation, de tacite reconduction et les clauses pénales prorogées de deux mois pour les contrats de droit privé](https://artur.capeb.fr/www/capeb-artur/media/document/ordonnance-delais-recoursv17avril.pdf) . [↑](#footnote-ref-1)